



BP 49

34300 Agde

<http://flac-anticorrída.org>

MANIFESTE CONTRE LA CRUAUTE DES CORRIDAS

Comment tolérer la présence d'enfants assistant à la grande souffrance d'animaux exécutés à l'arme blanche juste pour le plaisir ? Même des aficionados avertis trouvent cela choquant. **Des psychiatres de renom et des psychologues** de plus en plus nombreux attestent des effets traumatiques sur leur psychisme. Il n'est pas anodin de présenter à ces mêmes enfants le spectacle d'hommes martyrisant – sans motif – un animal jusqu'à la mort, alors que notre société repense actuellement en profondeur ses rapports avec les autres espèces occupant avec l'Humanité un seul et même environnement. Ne pas oublier que le Comité des Droits de l'Enfant de L'ONU avait demandé à la France, en 2016, de mettre à l'écart les mineurs lors de corridas.

Par conséquent :

Nous demandons l'interdiction des mineurs dans les arènes lors de corridas sanglantes.

Ceci, dans l'attente de l'abolition de ce seul cas de souffrance mise en spectacle sur quelques communes françaises. Un alinéa du code pénal, **cas juridique unique en France**, fait de la corrida une simple tolérance. Sur les 90% du territoire restants, cette pratique est punie de 75 000€ d'amende et de cinq ans de prison pour « sévices graves et actes de cruauté infligés à des animaux ».

Rappelons-nous cet aphorisme de Théodore MONOD (1902-2000), Président d'honneur de la FLAC :

« La corrida est le symbole cruel de l'asservissement de la nature par l'homme »

Je soussigné(e) : Aminata NIAKATÉ

En ma qualité de Adjointe au Maire de Paris

Déclare la corrida parfaitement contraire au respect du Vivant.

Fait à PARIS le 31 10 2016

Signature :

